



Légende

Voiries d'accès public	Chemin inaccessible	Statut	Chemin vicinal	Infrastructures collectives	Académie de musique
Route nationale large	Chemin invisible	Sentier vicinal	Voirie innommée	Bibliothèque	Bureau de poste
Route nationale	Sentier en dur	Autorisé par la DNF	Non-autorisé par la DNF	Centre / Foyer culturel	Cimetière
Route de liaison	Sentier empierré	SNCB	Voirie privée - usage tacite	Ecole primaire	Eglise
Route locale	Sentier de terre			Terrain de sport	
Chemin en dur	Sentier inaccessible				
Chemin empierré	Sentier invisible				
Chemin de terre					

Avertissement

Les données présentées sur cette carte n'ont aucune valeur officielle !

Il s'agit de résultats indicatifs permettant de visualiser une certaine situation à un moment donné (année 2005). Malgré le souci permanent de présenter des données les plus précises et à jour possible, il subsistera toujours une marge d'erreur due soit à une certaine subjectivité d'interprétation sur le terrain ou sur carte, soit à des données officielles parfois lacunaires dans leur représentation.

Il serait donc inapproprié de considérer cet état des lieux comme un nouvel atlas des chemins et sentiers vicinaux. Un tel document demanderait, outre un soutien officiel et mandaté par l'autorité compétente, des moyens d'investigation et d'interprétation complémentaires.

Il n'en reste pas moins que ce travail à le mérite de fournir l'image d'une situation réelle parfois bien éloignée de la situation légale et sur un territoire suffisamment vaste que pour pouvoir en tirer des conclusions pertinentes.

Lors de l'inventaire, seules les suppressions officielles actées par arrêt de la Députation permanente au Service technique provincial ont été prises en compte. En ce qui concerne les chemins et sentiers faisant éventuellement l'objet d'une prescription trentenaire extinctive, seule une recherche hasardeuse au cas par cas aurait pu donner quelques résultats dont la validité resterait incertaine. En cas de doute, il ne revient certainement pas à l'asbl Sentiers.be de décider si un chemin ou un sentier vicinal est prescrit.

Les chemins et sentiers vicinaux indiqués comme "invisibles" sont donc toujours légalement existants et cela, jusqu'à preuve du contraire...